

M. HARRIS: Si l'honorable député lit les amendements, il verra que ce projet de loi ne fut pas adopté dans son texte primitif.

M. ELLIOTT: J'ai lu le compte rendu des débats qui ont eu lieu alors et je ne sache pas que de nombreux amendements ou de sérieuses modifications aient été introduits. Si je comprends bien, le bill fut sanctionné par la Chambre des communes tel qu'il avait été présenté, mais je puis me tromper.

M. HARRIS: Il fut adopté avec des amendements.

M. ELLIOTT: Je puis faire erreur, mais c'est ce que je pensais. Quoi qu'il en soit le projet de loi fut rejeté par le Sénat, surtout parce que le public n'en manifestait pas le désir. On prétendit alors que le peuple ne l'avait pas demandé, que personne n'en voulait et que ce n'était qu'un subterfuge de la part du Gouvernement pour échapper à la responsabilité de déterminer une politique douanière à cette époque. Il me semble qu'on se méprend passablement sur les fonctions d'une commission de cette nature. L'autre jour, à la Chambre, un honorable député a demandé à l'un de ses collègues s'il considérait la commission nommée en 1920, dont l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) était président et qui a visité tout le pays, une véritable commission douanière.

Je ne saurais appeler ce groupe d'enquêteurs une commission du tarif, je l'appellerais plutôt un comité du tarif. Bien plus, la preuve que cette commission à recueillie n'était pas de celles qu'une commission convenablement instituée serait disposée à entendre. On ne devrait pas confondre le travail d'une véritable commission du tarif avec les enquêtes de ces comités qui furent institués à différentes reprises. Dans le passé les gouvernements libéraux et conservateurs ont institué des comités qui ont parcouru le pays dans le but de se rendre compte du sentiment public par rapport à la possibilité de modifier le tarif, et ces enquêtes ont elles-mêmes démontré le besoin de certaines modifications. Certains gouvernements ont institué des commissions dont le personnel a parcouru le pays à grands frais, et cela même démontre que ces gouvernements, tant conservateurs que libéraux, ont compris le besoin d'une organisation d'enquête de cette nature. Il n'y a aucun doute sur ce point.

M. HARRIS: Est-il vrai que le chef du parti progressiste au Sénat s'est fortement opposé à l'institution de la commission du tarif dans cette Chambre au cours de la session 1911-1912, et qu'il est encore de l'avis alors exprimé?

[M. Elliott.]

M. ELLIOTT (Waterloo): Peut-être, mais je ne suis pas responsable des opinions qu'un membre de cette Chambre ou que quelqu'un du dehors peut avoir.

M. HARRIS: L'honorable député est-il membre du parti dont les représentants siègent à ma gauche et qui a pour chef l'honorable député de Brandon (M. Forke)?

M. ELLIOTT (Waterloo): Monsieur l'Orateur, dans ma campagne de 1921, j'ai accepté le programme progressiste avec certaines restrictions. Chaque fois que j'ai eu à adresser la parole aux électeurs j'ai prêché l'institution de cette commission du tarif pour deux ou trois raisons. Depuis lors, dans les différentes circonstances où cela m'a été permis, j'ai toujours insisté sur l'importance de cette mesure. J'ai pris pour principe qu'il ne fallait ni augmenter ni réduire le tarif avant d'avoir soumis toute la question à une commission convenablement instituée. Ce principe que j'ai alors préconisé, je le préconise encore aujourd'hui. J'ai reçu beaucoup d'encouragement de la part des différentes associations de mon comté à ce sujet; j'ai des lettres de la Chambre de commerce de Galt, du conseil de l'union ouvrière de Waterloo-Sud, du conseil de ville de Preston et pour ainsi dire de chaque association de la division de Waterloo-Sud. Mon attitude a été unanimement approuvée. J'ai aussi des résolutions du conseil de l'union ouvrière de Brantford et de plusieurs autres groupements de l'Ontario qui approuvent l'attitude que j'ai prise. Je suis donc convaincu qu'il est grandement besoin d'une commission du tarif comme celle dont j'ai suggéré l'institution, et le public se rend compte de ce besoin plus que jamais. Mais j'espère que le Gouvernement va se ranger à mon avis. C'est la simple manière de parler, cependant, car il ne suit jamais que son propre avis. En tous cas, s'il veut suivre le mien il va procéder sans retard à l'institution d'une commission de cette nature et je suis sûr qu'un bill à cette fin serait appuyé par une grande majorité de la députation. J'ai appuyé sur mon attitude pour plusieurs raisons. Une de ces raisons, c'est que le programme de mon parti contient les clauses que voici:

Que toutes les corporations engagées dans la fabrication de produits protégés par le tarif douanier soient tenues de publier chaque année des états compréhensifs et exacts de leurs recettes.

Et:

Que toute demande de protection par voie du tarif de la part d'une industrie soit entendue publiquement devant un comité parlementaire spécial.

On demande justement ? que je prêche depuis des années. On le demande dans tou-